



Parti socialiste
jurassien

PARLEMENT JURASSIEN

Question écrite n° 3240

L'avenir de Bellelay nous concerne

Il semble acquis désormais que le site de Bellelay n'est plus adapté pour rester un pôle de santé mentale. Au surplus, la réorganisation hospitalière de la région doit aboutir, dans les trois à cinq ans, à l'arrêt de l'activité qu'on y pratique depuis très longtemps.

L'abbaye de Bellelay et ses dépendances sont toujours la propriété du canton de Berne, et il appartiendra à celui-ci d'en déterminer l'affectation au terme du contrat de location qui lie ce site à l'Hôpital HJB SA. L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2021.

Fondée au XII^e siècle, l'abbatiale de Bellelay illumine l'histoire du Jura historique. Dans son ouvrage sur Bellelay (Bibliothèque jurassienne, 1982), Delavelle rappelle que l'abbaye « *était plantée au cœur de l'Evêché de Bâle.* » Il ajoute que « *Bellelay fut véritablement le centre géographique de cet Etat, en même temps qu'un foyer de culture française au lointain rayonnement, et cela jusqu'au terme d'une époque historique que vinrent interrompre la Révolution, d'abord, puis les péripéties du congrès de Vienne.* » Il pose enfin cette question : « *Imaginez un Jura sans le château de Porrentruy et sans l'abbaye de Bellelay : autant demander ce qui consolerait les hommes si la beauté des choses allait à disparaître.* »

Avant lui, Pierre Grellet, dans « *Grandes routes et chemins écartés* » (1945), affirme que Bellelay était « *une institution purement jurassienne* ». Plus près de nous, le grand historien Victor Erard s'exclame dans le *Jura Libre* : « *Les idées sont plus durables que les hommes. Il y a de telles assises à la revendication jurassienne que cette cause ne peut mourir. Que Bellelay - cœur de notre patrimoine - demeure bernois est une absurdité* » !

Bellelay, centre culturel historique du Jura, là où s'épanouirent de glorieux destins et où furent prises en charge les plus grandes souffrances de nombreux compatriotes, Bellelay qui nous rappelle, par la seule évocation de son nom, l'admiration reconnaissante qu'on lui doit, ce site au cœur du Jura ancestral : l'Etat jurassien peut-il être indifférent à son avenir ?

Dans sa réponse à une récente motion de la députation du Jura méridional, le Gouvernement bernois indique que si le locataire décidait de déménager, l'Office [bernois] des immeubles et des constructions « *chercherait rapidement avec les partenaires régionaux une solution d'avenir conforme à la stratégie immobilière, c'est-à-dire fondée sur les trois piliers du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement* ». Le Conseil-exécutif dit aussi qu'il « *est conscient de sa responsabilité quant à la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance nationale* ». D'où la double question présente au Gouvernement :

Le canton de Berne doit-il être seul à formuler le futur de Bellelay ? Conscient de ce que représente l'Abbaye pour notre histoire, le Gouvernement ne doit-il pas saisir ~~pas~~ l'occasion qui lui est donnée de participer aux discussions prochaines sur son avenir ?

Pierre-André Comte, PS

Delémont, le 30 octobre 2019